





PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2021 09H00 – SALLE JUSTICE DE PAIX – MAIRIE DE MARSANNE

Date de la convocation: 22 Mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-septième jour du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de Marsanne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à neuf heures en Mairie de Marsanne, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Damien LAGIER, Maire.

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, prenant en compte l'état sanitaire et conformément aux recommandations gouvernementales, M. le Maire a décidé, pour assurer la tenue de la réunion du Conseil, que celle-ci se déroulerait en respectant les gestes barrières habituels de prévention.

La séance était filmée et enregistrée, pour archive et diffusion auprès du public sur le site de la commune www.marsanne.fr.

Secrétaire de Séance : Mme Amandine BERT, benjamine de l'assemblée.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Maire fait l'appel des membres du Conseil Municipal.

Présents selon l'ordre du tableau du Conseil Municipal: M. Damien LAGIER, Mme Bernadette PORTE, M. Stéphane POLNARD, Mme Yolande URLACHER, M. Fabrice NOCERA, Mme Muriel VIVIERS, M. Pierre PETIT, Mme Sophie GRZELCZYK, Mme Pascaline FREYDIER, M. Raphaël COMTE, Mme Amandine BERT, Mme Frédérique HUGON et Mme Marie DOURY

Excusés: M. Jean-Christophe HENRY (procuration à Mme Marie DOURY), M. Yann REYNAUD (procuration à M. Raphaël COMTE). **Absents**: Néant.

Le Maire procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2021

• Pour: 14 dont 1 procuration

Abstention: 1 (M. Jean-Christophe HENRY) dont 1 procuration

Contre : 0

✓ AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité.

2. PRÉSENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS

M. le Maire donne la parole à M. Fabrice NOCERA, adjoint en charge des finances. M. Fabrice NOCERA utilise comme support la présentation annexée au présent procès-verbal.

a) Présentation et vote du budget primitif M14

Section de fonctionnement :

M. Fabrice NOCERA rappelle que les chiffres présentés ont fait l'objet d'une réunion de travail de la commission finance le 22 mars 2021.









La présentation des chapitres du budget primitif 2021 de la commune (nomenclature M14) est lue slide par slide, et fait ressortir les éléments principaux de chacun des chapitres ; les grands postes de dépenses et de recettes sont ainsi mis en avant.

M. Fabrice NOCERA explique que quelques modifications ont été apportées depuis la réunion de travail, notamment l'affectation de la régularisation de l'immeuble Rey qui avait été présentée dans la section de fonctionnement alors qu'il s'agit d'une opération d'investissement.

Il est précisé à l'assemblée que la volonté d'affectation du personnel communal dédié à l'eau (1,5 Équivalent Temps Plein) n'a pu aboutir mais que cela reste un rattachement souhaitable.

La recette d'irrigation a été comptabilisée pour 2 ans suite à un retard de facturation. Les lignes de dépense et de recette liées à la cantine ont augmenté par rapport à la réalisation de l'an passé suite aux absences liées à la crise sanitaire de la COVID. Une recette supplémentaire a été ajoutée car réalisée entre la réunion de préparation et le conseil municipal, la vente de bois à la société SEBSO. Le rappel est fait du reversement de 50 % de la taxe IFER par Montélimar Agglomération concernant les éoliennes. La recette prévue de la production photovoltaïque est de 35 700€, recette dont l'inscription se fait en recette de fonctionnement du budget principal M14 (communal) et en dépense du budget annexe M4 (photovoltaïque).

Questions:

- Mme Marie DOURY: la section de fonctionnement est inférieure aux chiffres travaillés en commission mais pourquoi observe-t-on une hausse de 4 000€ en charges générales? Réponse de M. Fabrice NOCERA pas de changement majeur, les modifications ont été abordées précédemment les dépenses ont été réévaluées à la hausse dans un principe de prudence.
- Mme Marie DOURY: la ligne dédiée aux honoraires observe une prévision supérieure par rapport à l'an passé, pourquoi? Réponse de M. Fabrice NOCERA: l'assurance couvre en partie les frais engagés sur ce point. La mairie se fait attaquer ou demande des conseils juridiques par exemple en vue de rédaction de mémoire. N'ayant pas l'expertise juridique en interne, il est fait appel à des professionnels. Mme Bernadette PORTE expose notamment la possibilité des recours sur les dossiers d'urbanisme. Le maire, M. Damien LAGIER, répond que le sujet sera notamment développé dans un point suivant de l'ordre du jour et que l'État prend en charge une part des cotisations d'assurance. Mme Marie DOURY demande quels sont les sujets d'attaque. Le maire souligne que la ligne est budgétisée à hauteur de 5 000€ ce qui ne semble pas un montant disproportionné face à la taille de la commune.
- Mme Marie DOURY demande un éclaircissement de l'affectation des fonds de l'ACCA envers le CCAS. Réponse de M. Fabrice NOCERA, le sujet a été abordé en réunion finance et en réunion forêt. Il n'est pas normal que le don de l'ACCA soit imputé pour seule recette au CCAS, la recette de l'ACCA a bien été prévue en « dons et libéralités reçues » mais en recette de la M14, la ligne complète étant budgétisé e à 6 000€. Une dépense en affectation au CCAS a été ajouté aussi, supérieure à la somme reversée antérieurement par l'ACCA; Mme Marie DOURY salue cette augmentation.

Section d'investissement :

M. le Maire rappelle la volonté de la fondation Bern de verser la recette de Saint Félix sur 2021. M. Fabrice NOCERA rappelle le souhait de rachat d'un terrain communal situé en zone artisanale par le SYPP. Cette recette initialement prévue en 2020, n'ayant pu aboutir à cause de la crise sanitaire, a été revalorisée à un prix plus juste soit à 150 000€. Les projets d'investissement sont présentés tels que l'école numérique, la volonté de moderniser les outils numériques de la mairie, la réfection des ponts communaux, ou encore l'achat de matériel tel que la tondeuse du stade afin de revaloriser les services techniques et réintégrer une prestation externalisée jusqu'alors et engendrant des frais d'entretien importants.









BUDGET COMMUNAL M14	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 167 940 €	1 167 940 €
INVESTISSEMENT	916 750,21 €	916 750,21 €

Questions: pas de questions.

M. Fabrice NOCERA met alors au vote la délibération du budget primitif 2021 pour le budget communal M14. Les résultats du vote à main levée sur cette délibération sont les suivants :

Pour : 14 dont 1 procuration

Abstention: 1 (M. Jean-Christophe HENRY) dont 1 procuration

Contre : 0

✓ AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité.

b) Présentation et vote du budget primitif eau M49

M. Fabrice NOCERA présente de la même manière les chapitres du budget primitif du budget Eau en mettant en avant les plus gros postes de dépense et de recette en section de fonctionnement et d'investissement.

BUDGET EAU M49	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	244 038,74 €	244 038,74 €
INVESTISSEMENT	425 323,75 €	425 323,75 €

Il est précisé que 91 500€ de subvention sont prévus liés à l'étude reprise par M. Stéphane POLNARD sur l'étude, le diagnostic et le schéma directeur du réseau d'eau potable.

M. Fabrice NOCERA rappelle qu'il serait plus juste comptablement d'affecter le personnel lié à l'eau sur le présent budget. Malgré un accord de la Trésorière principale de Montélimar (Direction générale des finances publiques), les organismes sociaux n'ont pas accédé à notre demande d'immatriculation.

Questions : pas de questions.

M. Fabrice NOCERA met alors au vote la délibération du budget primitif 2021 pour le budget eau M49. Les résultats du vote à main levée sur cette délibération sont les suivants :

Pour: 14 dont 1 procuration

Abstention: 1 (M. Jean-Christophe HENRY) dont 1 procuration

Contre : 0

- ✓ AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité.
- c) Présentation et vote du budget primitif photovoltaïque M4









De la même manière que les deux précédents budgets, M. Fabrice NOCERA présente le détail des chapitres de ce budget en fonctionnement et en investissement mettant en exergue les points les plus remarquables. Mme Marie DOURY remarque que les chiffres ont été arrondis afin d'obtenir des sections en valeur juste à l'euro.

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE M4	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	69 160 €	69 160 €
INVESTISSEMENT	35 611 €	35 611 €

Questions: pas de questions.

M. Fabrice NOCERA met alors au vote la délibération du budget primitif 2021 pour le budget photovoltaïque M4. Les résultats du vote à main levée sur cette délibération sont les suivants :

Pour : 14 dont 1 procuration

Abstention: 1 (M. Jean-Christophe HENRY) dont 1 procuration

Contre : 0

✓ AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité.

3. AUTORISATION DE SOLLICITATION DE LA DÉNOMINATION DE « COMMUNE TOURISTIQUE »

M. le Maire expose à l'assemblée une définition succincte du Label « Commune touristique », ce Label d'état n'est pas un Label commercial et octroie un gage de qualité aux 1300 communes qui en bénéficient. M. le Maire liste les critères de sélection ouvrant droit à ce label :

- Avoir un Office du Tourisme classé
- Avoir des animations culturelles et artistiques sur la commune
- Avoir une quantité d'hébergement suffisante sur le territoire communal.

Questions et Échanges :

- M. Damien LAGIER, Maire, précise qu'il n'y a pas de coût inhérent à la demande de labellisation.
- M. Pierre PETIT aborde le sujet de la pérennisation de l'office du tourisme de Montélimar Agglomération sur Marsanne.
 M. Le Maire que la question n'est pas d'actualité, la confiance du Président de l'Agglomération en le nommant délégué au tourisme pour l'intercommunalité en témoignant.
- Mme Marie DOURY demande quelles conséquences pour la commune ? Un soutien pour certains projets ? Réponse de M. le Maire : la commune pourra utiliser le logo et ce label sera une reconnaissance de la volonté communale de faire ressortir sa force attractive en matière de tourisme. Il s'agit dans d'autres cas de la première étape avant la nomination des communes en station de tourisme. Mme Bernadette PORTE précise qu'un site existe communetouristique.net, le Maire précise qu'il s'agit là de l'association.

M. Damien LAGIER, Maire de Marsanne, met alors au vote la délibération relative à la sollicitation de la dénomination de « Commune Touristique ».

Les résultats du vote à main levée sur cette délibération sont les suivants :

- Pour: 14 dont 1 procuration
- Abstention: 1 (M. Jean-Christophe HENRY) dont 1 procuration

Mairie de Marsanne 1 avenue Albin Davin 26740 Marsanne (France) Tél. 04 75 90 32 79 Fax. 04 75 90 32 49 Courriel mairie@marsanne.fr









Contre : 0

✓ AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité.

4. OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE à M. le Maire de MARSANNE

M. le Maire étant concerné par le sujet de cette délibération ne prend pas part au débat et sort de la salle ; il ne participera pas non plus au vote.

Mme Bernadette PORTE, 1ère Adjointe, prend la parole est expose à l'assemblée l'engagement d'une procédure par M. Stéphane LAGIER contre M. Damien LAGIER en sa qualité de Maire de la commune de MARSANNE. Le maire subissant en sa qualité d'élu de nombreuses attaques et dénonciations calomnieuses engageant son statut d'élu local et sa personne en qualité de 1^{er} magistrat de la commune. Mme Bernadette PORTE expose à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 imposent aux communes la défense de leurs représentants :

« Pour les litiges qui relèvent de l'exercice du mandat du maire, les communes auront l'obligation de contracter une assurance pour une protection juridique du maire. Dans les communes rurales de – 3 500 habitants, c'est l'État qui prendra en charge ces frais. ».

Questions:

- Mme Marie DOURY demande si une distinction est faite entre le statut du maire et sa personne physique. Mme Bernadette PORTE confirme que la protection juridique dont il est question concerne uniquement la fonction du maire et non sa défense à titre personnelle.
- Mme Marie DOURY demande si cette protection couvre l'ensemble des élus. Mme Yolande URLACHER précise que cette délibération pourrait être prise pour chacun des élus mais qu'il faudrait délibérer à chaque implication.
- Mme Marie DOURY demande ce qu'il se passe ? Mme Bernadette PORTE expose les requêtes envers la commune et le maire notamment concernant le site internet de la commune et sur Facebook, requêtes déboutées par le Tribunal. Il est aussi fait état de dénonciations calomnieuses auprès d'élus, d'administrés et d'autres institutions portant atteinte à la crédibilité et à l'image de M. Damien LAGIER en sa qualité de Maire et d'élu local plus généralement. Mme Sophie GRZELCZYK évoque les attaques se rapportant au moment des élections, ce que complète Mme Yolande URLACHER par le fait que tout ceci dérive sur sa fonction de Maire.

Mme Bernadette PORTE, 1ère Adjointe, met alors au vote la délibération relative à l'octroi de la protection fonctionnelle à M. Damien LAGIER, Maire de MARSANNE.

Les résultats du vote à main levée sur cette délibération sont les suivants :

Pour : 12 ont 1 procuration

Abstention: 2 (Mme Frédérique HUGON et M. Jean-Christophe HENRY) dont 1 procuration

Contre : 0

✓ AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité.

5. PRESERVATION PENDANT 20 ANS DE LA CAPSULE TEMPORELLE 2020 DES ENFANTS DES ECOLES DE MARSANNE

Mme Yolande URLACHER explique que le conseil Municipal Junior a travaillé sur ce projet et que cette capsule est remplie des dessins des écoles accrochés au sapin de Noël exposé dans le hall de la mairie ainsi que des courriers, écrits par tous les conseillers









municipaux juniors sur le monde tel qu'ils le voient dans 20 ans. Ils ont tous joué le jeu avec entrain. Ce projet leur a également permis de travailler sur le processus démocratique à travers la présentation de cette délibération par exemple. Cette urne sera scellée et conservée dans les locaux de la mairie. Mme Yolande URLACHER propose aux élus le souhaitant d'ajouter un mot ; elle présente aux membres du conseil Municipal la capsule réalisée par M. Dieter SCHARR, artisan Marsannais. La demande rédigée pour les élus en place en 2040 est celle d'une ouverture la semaine précédant les vacances de Noël 2040.

Mme Yolande URLACHER, Adjointe en charge de la jeunesse, met alors au vote la délibération relative à la demande de préservation pour une durée de 20 ans de la capsule temporelle 2020 des enfants des écoles de Marsanne. Les résultats du vote à main levée sur cette délibération sont les suivants :

Pour : 14 dont 1 procuration

Abstention : 1 (M. Jean-Christophe HENRY)

Contre : 0

✓ AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité.

6. QUESTIONS DIVERSES

M. Jean-Christophe HENRY par l'intervention de Mme Marie DOURY demande où en est la réunion des diverses commissions communales. Mme Bernadette PORTE regrette avoir dû déplacer la commission urbanisme suite à des problèmes personnels mais souhaiterait prévoir une commission avant Pâques. M. le Maire répond que la situation de crise sanitaire liée à la COVID a induit une suspension de la commission culture mais que la municipalité a été sollicitée par quelques artistes, une présentation sera faite dès que possible. Mme Marie DOURY propose une réflexion sur des propositions de rencontre autre qu'en présentielle. Mme Sophie GRZELCZYK demande ce qu'il en est de la journée des métiers d'art. Mme Bernadette PORTE répond que la manifestation prévue les 11 et 12 avril a été autorisée par la préfecture dans la mesure où celle-ci se déroulait dans les galeries et commerces et donc dans des lieux privés dans le respect de la législation et des règles sanitaires ; il n'y a pas d'implication communale. Mme Muriel VIVIERS relate rapidement la commission dont le sujet principal était le marché hebdomadaire. M. le Maire rappelle que les commissions sont très impactées par la limite des contacts et précise que l'annonce des commissions sera faite à l'ensemble des conseillers. La présence des conseillers non-membres en qualité d'auditeur se fera avec l'accord des responsables des commissions et sur demande, comme prévu au règlement.

M. le Maire rappelle que le contenu des commissions est confidentiel et n'a pas vocation à être diffusé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h15 par M. Damien LAGIER, Maire de Marsanne.

Fait à Marsanne, le 30 mars 2021

Le Maire de Marsanne, M. Damien LAGIER

WANASANA TO THE MANAGERY AND THE MANAGER

La Secrétaire de Séance, Mme. Amandine BERT







SOMMAIRE

- Rappel des notions de finances publiques
- Budget Primitif 2021:
 - M14
 - o M49 (Eau)
 - M4 (Photovoltaïque)



SOMMAIRE

- Rappel des notions de finances publiques
- Budget Primitif 2021:
 - M14
 - o M49 (Eau)
 - M4 (Photovoltaïque)



3

Rappel des notions de finances publiques

Le schéma d'équilibre budgétaire

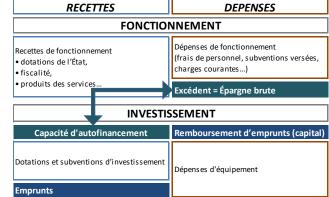
La section de fonctionnement :

Retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité L'excédent de recettes par rapport aux dépenses dégagées par cette section est appelé épargne brute.

Elle est utilisée en priorité au remboursement du capital emprunté par la commune, le surplus constituant l'épargne nette qui permettra d'alimenter le financement des investissements prévus par la commune.

La section d'investissement :

Présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources permanentes de la commune, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est, par définition, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la commune.



Les dépenses de fonctionnement sont des dépenses répétitives correspondant à une consommation immédiate et sans incidence sur le patrimoine. Les dépenses d'investissement procurent un bien durable qui entre dans le patrimoine, avec pour effet de le conserver, de le renouveler ou de l'accroître.



Rappel des notions de finances publiques

Le schéma d'équilibre budgétaire



5

Notions de finances publiques

Glossaire

Dotation aux amortissements : est un terme comptable qui désigne la prise en compte sur le plan comptable de la détérioration au fil du temps de la plupart des immobilisations. La dotation aux amortissements traduit notamment la dépréciation des biens.

Fonds de péréquation : Le fonds de péréquation est un système de transfert d'impôts entre les administrations publiques à échelle plus ou moins locale. Le but d'un tel système est de rétablir les différences de richesses entre les régions, et, par exemple, de permettre à certains services publics locaux de fonctionner

SDED : Service public Des Energies dans la Drôme. est un Établissement public de coopération intercommunale français regroupant toutes les communes du département de la Drôme. Il exerce les compétences suivantes: distribution de l'électricité et du gaz, éclairage public, développement des énergies renouvelables...

FCTVA: Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement



Notions de finances publiques

La section de Fonctionnement

Les recettes de Fonctionnement :

• Impôts locaux : taxes foncières (B et NB) / taxe d'habitation

• Dotations de l'état : fonds de péréquation

Autres recettes

Les dépenses de Fonctionnement :

• Frais de personnel : Salaires, charges

• Dépenses d'intervention : Services aux citoyens, habitants, aux associations, aux usagers

• Achats et charges intermédiaires : Paiement aux fournisseurs

• Charge de la dette : intérêts versés aux organismes financiers (Caisse d'Epargne / Crédit Agricole)

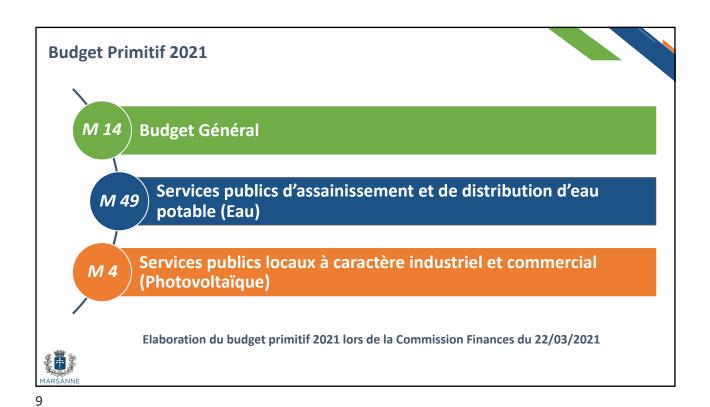


7

SOMMAIRE

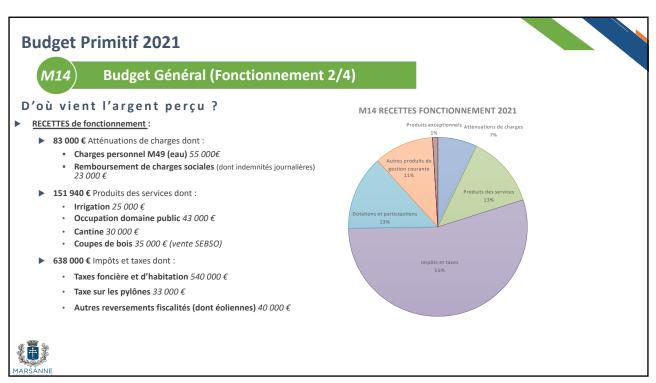
- Rappel des notions de finances publiques
- Budget Primitif 2021:
 - M14
 - o M49 (Eau)
 - M4 (Photovoltaïque)





M 14 Budget Général

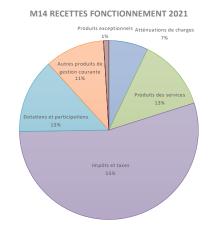
Budget Primitif 2021 Budget Général (Fonctionnement 1/4) Où va l'argent dépensé? M14 DEPENSES FONCTIONNEMENT 2021 DEPENSES de fonctionnement : > 324 025 € Charges à caractère général dont : • Électricité 30 000€ • Entretien bâtiments publics 19 000 € Contrat prestations de service 18 000€ • Frais de gardiennage 26 000€ • Fêtes et cérémonie 14 000 € / Bibliothèque 1 800€ ▶ 435 000€ Charges de personnel d'investisse 13% ▶ 33 000 € Atténuations de produits (péréquation et transfert de compétence) 158 561 € Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, service incendie, SDED, OGEC Jeanne d'Arc, subventions) 50 130 € Charges financières (intérêts des emprunts) 14 500 € Charges exceptionnelles **346,58** € Opération d'ordre entre sections – Amortissements 207,43 € Dépenses Imprévues 152 170 € Virement à la section d'investissement Total dépenses de fonctionnement 2021 : 1 167 940.00 €



(M14) Budget Général (Fonctionnement 3/4)

D'où vient l'argent perçu ?

- RECETTES de fonctionnement (suite):
 - ▶ 157 700 € Dotations de l'Etat dont :
 - Dotation forfaitaire 77 000 €
 - Dotation Solidarité Rurale 80 000 €
 - ▶ 126 100 € Autres produits de gestion courante
 - Revenus des immeubles (locations logements + salle) 90 000 €
 - Revenu des autres budgets (M4) 35 700 €
 - ▶ 200 € Produits financiers de participation (CA et CNR)
 - ▶ 11 000 € Produits exceptionnels



Total recettes de fonctionnement 2021 : 1 162 940.00 €



13

Budget Primitif 2021

M14

Budget Général (Fonctionnement 4/4)



Montant du budget participatif du Conseil Municipal des Ados : 5000 €



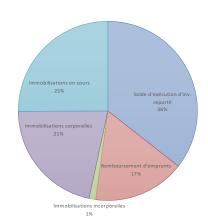
M14 Budget Général (Investissement 1/3)

Où va l'argent dépensé?

DEPENSES d'investissement :

- ▶ 152 310 € Remboursement du capital de la dette et cautionnement
- ▶ 10 870 € Immobilisations incorporelles dont :
 - Frais d'étude Salle Symphonie des Vents 3 870 €
 - Frais d'étude thermique école 5 000 €
 - Concessions droits similaires (site internet/appli) 2 000 €
- ▶ 197 340.77 € Immobilisation corporelles dont :
 - Régularisation VEFA Immeuble REY 149 673,07 €
 - Salle Symphonie des Vents 5 000 €
 - Bâtiments scolaire 10 000€
- ▶ 230 000 € Immobilisation en cours dont :
 - St Félix (début des travaux) 230 000 €

Report déficit : 326 229,44 €



M14 DEPENSES INVESTISSEMENT 2021



Total dépenses d'investissement 2021 : 916 750.21 €

15

Budget Primitif 2021

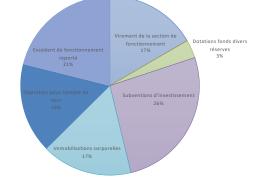
M14) Budget Général (Investissement 2/3)

D'où vient l'argent perçu ?

► RECETTES d'investissement :

- **30 000 €** Dotations fonds divers et réserves dont :
 - FCTVA 15 000 €
 - Taxe d'aménagement 15 000 €
- ▶ **241 125 €** Subventions d'investissement dont :
 - St Félix/Ecole numérique 236 625 €
 - Amendes de police 4 500 €
- ▶ **150 000 €** Vente terrain artisanal
- ▶ 346,58 € Opérations d'ordre entre section (Amortissements)
- ▶ 149 673,07 € opération pour compte de tiers (Régularisation VEFA Immeuble REY)
- ▶ 193 435,56 € Excédent de fonctionnement 2020

Virement de la section de fonctionnement : 152 170 €



M14 RECETTES INVESTISSEMENT 2021



Total recettes d'investissement 2021 : 916 750.21 €

(M14)

Budget Général (Investissement 3/3)

Projets d'investissement année 2021 :

• Travaux St Félix : **230 000 €**



Site Internet : 2 000 €

• Salle « La Symphonie des Vents » : 8 870 €



• Réfection Ponts : 3 000 €

Radar pédagogique : 2 281 €

Ecole Emile Loubet : 20 000 €



• Tondeuse terrain rugby : 5 000 €



1.

• Modernisation informatique Mairie : **3 000 €**





17

Budget Primitif 2021

(M14)

Budget Général

Comparatif 2020 / 2021

	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Charges à caractère général	298 400,00 €	289 740,42 €	324 025,00 €
Charges de personnel	413 878,00 €	424 442,08 €	435 000,00 €
Atténuation de produits	42 854,00 €	28 230,33 €	33 000,00 €
Autres charges de gestion courante	139 728,00 €	119 329,80 €	158 561,00 €
Charges financières (intérêts)	56 400,00 €	56 276,59 €	50 130,00 €
Charges exceptionnelles	7 000,00 €	972,80 €	14 500,00 €
Dépenses imprévues	1,40 €		207,42 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	958 261,40 €	918 992,02 €	1 015 423,42 €
Opération d'ordre (amortissements)	1 180,00 €	1 113,61 €	346,58 €
Virement à la section d'investissement (équilibrage)	169 540,60 €		152 170,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 128 982,00 €	920 105,63 €	1 167 940,00 €

	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Atténuation de charges	70 000,00 €	86 811,85 €	83 000,00 €
Produits des services	136 540,00 €	79 863,77 €	151 940,00 €
Impôts et taxes	595 602,00 €	633066,00	638 000,00 €
Dotations et participations	181 337,00 €	156 038,03 €	157 700,00 €
Autres produits de gestion courante (principalement			
revenus des immeubles)	139 353,00 €	135 137,28 €	126 100,00 €
Produits financiers	150,00 €	156,71 €	200,00 €
Produits exceptionnels	6 000,00 €	22 467,55 €	11 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 128 982,00 €	1 113 541.19€	1 167 940,00 €



M14)

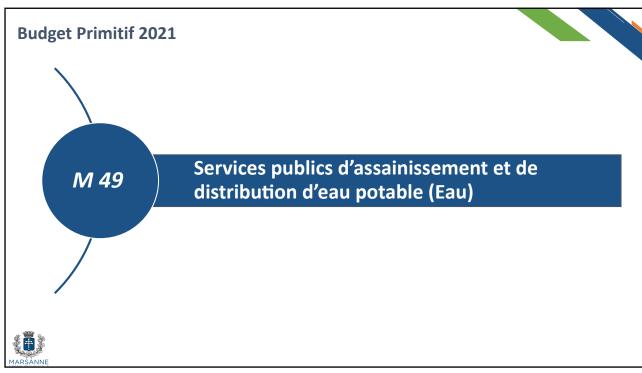
Budget Général

Comparatif 2020 / 2021

	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Dotation fond divers	36 030,00 €	39 108,86 €	30 000,00 €
Excédent de fonctionnement affecté	266 414,00 €	266 413,15 €	193 435,56 €
Subventions d'investissement	38 070,00 €	37 596,80 €	241 125,00 €
emprunt dette assimilés			
Vente immobilisation corporelle	170 000,00 €		150 000,00 €
Amortissements	1 180,00 €	1 113,61 €	346,58 €
opération pour compte de tiers (régularisation)			149 673,07 €
Virement de la section de fonctionnement	169 540,60 €		152 170,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	681 234,60 €	344 232,42 €	916 750,21 €

	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Emprunt et dette assimilés	146 300,00 €	146 232,73 €	152 310,00 €
Immobilisation incorporelles	20 000,00 €	18 731,83 €	10 870,00 €
Immobilisation corporelles	21 821,00 €	13 383,70 €	197 340,77 €
Immobilisation en cours (non achevable en N)			230 000,00 €
Dépenses sous mandat	1 000,00 €		
Report N-1	492 113,60 €		326 229,44 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	681 234,60 €	178 348,26 €	916 750,21 €



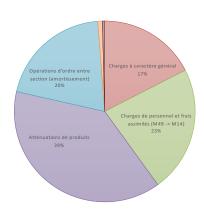


(M49) Eau (Fonctionnement 1/2)

Où va l'argent dépensé?

- DEPENSES de fonctionnement :
 - ► 42 658,18 € Charges à caractère général (fournitures/analyses/entretien/produits)
 - **▶ 55 000 €** Charges de personnel transférées
 - ► 94 000 € Atténuations de produits (Reversement taxe de retraitement des eaux / agence de l'eau)
 - ➤ 2 000 € autres charges de gestion courante (dont créances admises en non valeur)
 - ▶ 1000 € Charges exceptionnelles (dont titres annulés)
 - ► 49 380.56 € Opération d'ordre entre sections (Dotations aux amortissements)

M49 DEPENSES FONCTIONNEMENT 2021



Total dépenses de fonctionnement 2021 : 244 038,74€



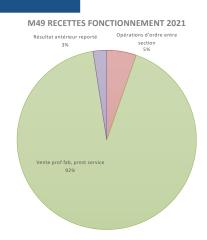
21

Budget Primitif 2021

(M49) Eau (Fonctionnement 2/2)

D'où vient l'argent perçu ?

- ► RECETTES de fonctionnement :
 - **≥ 225 000 €** Produits des services (Vente eau / abonnement)
 - ▶ 13 032 € Opération d'ordre entre sections (Dotation aux amortissements)
 - ► Excédent de fonctionnement 2020 : 6 006,74 €



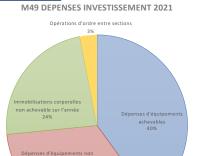
Total recettes de fonctionnement 2021: 244 038,74 €



(M49) Eau (Investissement 1/2)

Où va l'argent dépensé ?

- DEPENSES d'investissement :
 - ▶ 170 000 € Etudes équipements achevables
 - ► 142 291.75 € Immobilisations corporelles achevables (dont radio relève)
 - ► 100 000 € Immobilisations corporelles non achevable sur
 - ► 13 032 € Opérations d'ordre entre sections (Dotations aux amortissements)



Total dépenses d'investissement 2021 : 425 323.75 €



23

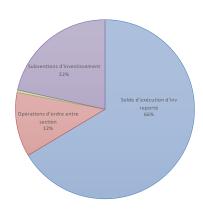
Budget Primitif 2021

M49 Eau (Investissement 2/2)

D'où vient l'argent perçu ?

- RECETTES d'investissement :
 - ▶ 91 500 € Subventions
 - **2 000 €** Autres réserves (FCTVA)
 - ► 49 380,56 € Opérations d'ordre entre sections (Dotations aux amortissements)
 - ▶ Excédent d'investissement reporté : 282 443,19 €





Total recettes d'investissement 2021 : 425 323,75 €





Eau

Comparatif 2020 / 2021

	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Charges à caractère général	35 768,00 €	24 102,01 €	42 658,18 €
Charges de personnel	50 000,00 €	45 018,55 €	55 000,00 €
Atténuation de produits	103 000,00 €	94 029,45 €	94 000,00 €
Autres charges de gestion courante	5 000,00 €		2 000,00 €
Charges financières (intérêts)	0,00€		
Charges exceptionnelles	2 000,00 €	122,18€	1 000,00 €
Dépenses imprévues			
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	195 768,00 €	163 272,19 €	194 658,18 €
Opération d'ordre (amortissements)	45 000,00 €	44 999,92 €	49 380,56 €
Virement à la section d'investissement (équilibrage)		2 281,41 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	240 768,00 €	210 553,52 €	438 696,92 €

	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Atténuation de charges			
Produits des services	227 000,00 €	203 494,72 €	225 000,00 €
Produits financiers			
Produits exceptionnels	1 050,00 €	33,88 €	
Amortissements	15 000,00 €	13 031,66 €	13 032,00 €
Résultat de clôture reporté			6 006,74 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	243 050,00 €	216 560,26 €	244 038,74 €



25

Budget Primitif 2021



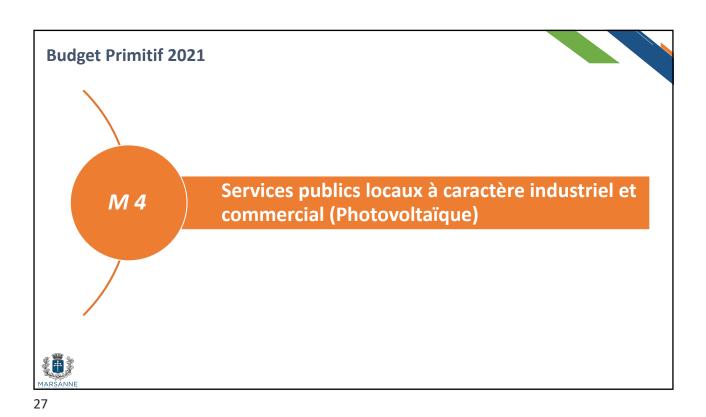
Eau

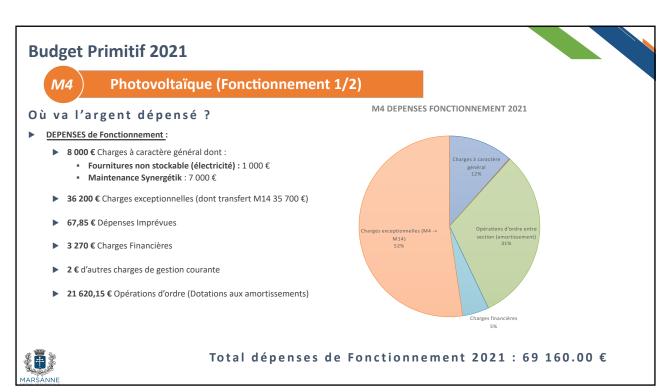
Comparatif 2020 / 2021

	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Équipements achevables	150 000,00 €		170 000,00 €
Dépenses équipements achevables	86 151,00 €	12 977,04 €	142 291,75 €
Dépenses équipements non achevables	100 000,00 €		100 000,00 €
amortissements	15 000,00 €	13 031,66 €	13 032,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	351 151,00 €	26 008,70 €	425 323,75 €

	BUDGET 2020	CA 2020	BUDGET 2021
Subventions	42 300,00 €		91 500,00 €
Dotation et fonds divers	2 000,00 €	1 601,95 €	2 000,00 €
Total opérations d'ordre	45 000,00 €	44 999,92 €	49 380,56 €
excédent reporté	261 851,00 €		282 443,19 €
Virement à la section d'investissement			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	351 151,00 €	46 601,87 €	425 323,75 €





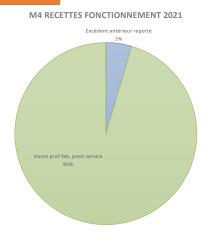


M4)

Photovoltaïque (Fonctionnement 2/2)

D'où vient l'argent perçu ?

- ► RECETTES de Fonctionnement :
 - ▶ 3 155,99 € Excédent de fonctionnement 2020
 - ▶ 66 004,01 € Vente de produits finis



MARSANNE

Total recettes de Fonctionnement 2021 : 69 160.00 €

29

Budget Primitif 2021

M4

Photovoltaïque (Investissement 1/1)

D'où vient l'argent perçu ?

- ► RECETTES d'Investissement :
 - **21 620,15 €** Opérations d'ordre entre section (Dotations aux amortissements)
 - ▶ 13 990,85 € Excédent d'investissement reporté

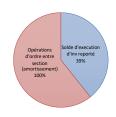
Total recettes d'investissement 2021 : 35 611.00 €

Où va l'argent dépensé ?

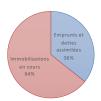
- DEPENSES d'Investissement :
 - ▶ 12 703 € Emprunts et dettes assimilées (Remb. du capital de la dette)
 - ▶ 22 908 € Immobilisations en cours

Total dépenses d'investissement 2021 : 35 611.00 €

M4 RECETTES INVESTISSEMENT 2021



M4 DEPENSES INVESTISSEMENT 2021





Budget Primitif 2021 M4 Photovoltaïque Comparatif 2020 / 2021 BP 2021 9 500,00 € 0,00 € 3 723,00 € 6 888,31 € 1,60 € 3 722,50 € Charges à caractère général Charges de gestion courante 8 000,00 € 2,00 € 3 270,00 € Charges financières Charges exceptionnelles 50 000,00 € 45 000,00 € 36 200,00 € Dépenses Imprévues Virement à la section d'investissement Opération d'ordre entre section DAPD TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 21 621,00 € 84 938,00 € 21 620,12 € 77 232,53 € 21 620.15 € 69 160,00 € Vente de produits finis 66 061,64 € 66 000,00 € 66 004,01 € Autres produits exceptionnels Produits exceptionnels divers 3 155,99 € 69 160,00 € cédent reporté TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CA 2020 BP 2021 Emprunt capital Autres dettes (transfert M14) 9 380,00 € Constructions sur sol d'autrui Déficit d'investissement reporté TOTAL DES DEPENSES D INVESTISSEMENT 21 621,00 € Opération d'ordre entre section (amortissements) Virement de la section de fonctionnement excédent de fonctionnement affecté **+** solde d'exécution reporté TOTAL DES RECETTES D INVESTISSEMENT 21 621,00 € 21 620,12 € 35 611,00 €

